



Réclamation de ma prévoyance

Par **Anonymig**, le **04/02/2019** à **17:35**

Bonjour,

J'ai travaillé pour une entreprise pendant plus d'un an. Au cours de mon contrat, j'ai été en arrêt à de nombreuses reprises et pendant de longues périodes car j'avais de gros soucis de santé... et une RQTH, mais mon employeur n'a pas voulu adapter mon poste de travail comme il s'était engagé à le faire.

Je n'ai su qu'au bout de plusieurs arrêts que mon employeur souscrivait à une prévoyance et que j'avais le droit à un complément de salaire. Malgré de nombreuses requêtes, mon employeur a toujours refusé de déclarer mes arrêts de travail à la prévoyance.

Puis, il m'a licencié. Depuis, je me bats toujours pour récupérer ma prévoyance, notamment en faisant la quasi totalité des démarches que mon employeur DOIT faire auprès de la prévoyance.

Je viens juste d'apprendre que mon employeur avait été dédommagé par la prévoyance il y a quelques semaines, pour mes arrêts de travail. Problème, il ne me reverse pas cet argent.

Dois-je faire un nouveau recommandé pour réclamer ce qui m'est dû ? Je pense que oui, mais je suis un peu dépassée par toutes ces démarches sachant qu'il a un avocat à ses côtés et qu'il ne me fait que des crasses depuis mon embauche (je n'ai pas eu d'indemnités de licenciement non plus, entre autres...).

Que dois-je mettre dans ce recommandé pour pouvoir faire valoir mes droits ?

Cordialement,

Par **P.M.**, le **04/02/2019** à **18:29**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Il vous suffirait de mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR de vous verser le complément de salaire perçu de la prévoyance...